

GRUPE

32

HERBICIDE

ADAMA.COM

HERBICIDE



MILENA[®]

Un large spectre pour un désherbage précoce performant



MILENA[®]
Prévoyez un traitement tôt pour sécuriser vos rendements en céréales

- La nouvelle solution anti-graminées
Lancement à l'automne 2026 de l'aclofénifène solo
- Association possible avec les principaux herbicides⁽¹⁾
Le MILENA peut être utilisé dans vos programmes de désherbage céréales
- Applicable sur parcelles drainées
Pas de restriction drainage

(1) Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015.

Usages et doses autorisés

Culture	Cibles	Dose max d'emploi	Nombre d'appli par an	Stade d'application	Stade avant récolte (DAR)	Zone Non Traitée Aquatique (ZNT)	Zone Non Traitée plantes non cibles	Culture attractives en floraison (arrêté du 20/11/2021)
Blé tendre d'hiver Triticole	Désherbage des adventices	1,35 L/ha	1	Jusqu'au stade BBCH 13 (2)	F (BBCH13)	20m (dont DVP 20)	5m	Non concerné
Orge d'hiver uniquement								
Seigle (1)								

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent

(1) ADAMA ne soutient pas les utilisations sur seigle. L'utilisation du produit sur seigle se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

(2) Le produit s'utilise en post-semis, pré-levée et du stade 1 feuille à 3 feuilles des blés tendres et orges d'hiver. Il est déconseillé d'utiliser MILENA® au stade pointant.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

L'utilisation de MILENA® n'est recommandée que sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessus. ADAMA décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Délai de rentrée : 48 heures après le traitement conformément à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019. Pour les autres conditions d'emploi non spécifiques à la décision d'AMM, se conformer à l'arrêté du 4 mai 2017 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2019.

SPe1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Mode d'action

MILENA® est un herbicide contenant de l'aclofifène, utilisé en pré-émergence et en post-émergence précoce sur céréales d'hiver. L'aclofifène est un herbicide à large spectre appartenant à la famille des herbicides Diphényl ether (HRAC Groupe 32). C'est un herbicide résiduel sélectif utilisé pour des applications en pré et post-levée qui est absorbée par l'hypocotyle/coleoptile et les cotylédons des adventices émergentes et est transféré vers les méristèmes.



Stades autorisés par l'étiquette

Stades conseillés

Cultures de remplacement, suivantes dans la rotation et intermédiaires

Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle d'une culture de blé tendre d'hiver ou d'orge d'hiver traitée avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce avant repos végétatif, les cultures pouvant être implantées en tant que cultures de remplacement sont :

- Après un travail superficiel du sol (profondeur minimale : 10 cm) ou après un labour et en respectant le délai entre application du produit et semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses :
 - blé tendre et blé dur de printemps (4 mois)
 - orge de printemps (4 mois)
 - avoine de printemps (4 mois)
 - pois protéagineux de printemps (4 mois)
 - féverole de printemps (4 mois)
 - maïs (5 mois)
 - soja (5,5 mois) et sorgho (5,5 mois)
 - tournesol (4 mois)
- Uniquement après labour (profondeur minimale : 20 cm) et en respectant le délai entre application du produit et le semis de la culture de remplacement écrit entre parenthèses :
 - lin à fibre de printemps (5 mois)
 - pomme de terre (5 mois)

Certaines cultures ne doivent pas être implantées : betterave

L'implantation de toute autre culture non mentionnée précédemment se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

MILENA® : AMM N°2250282 - SC-Suspension concentrée - Aclofifène 600g/L - Attention – H317 • H351 • H410 • EUH401

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Juin 2026. Annule et remplace toute version précédente.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3 (2H)-one et de la 2-méthylisothiazol-3- (2H)-one. Peut produire une réaction allergique

Conditions d'application

Conditions d'efficacité

- Sur graminées adventices, le produit s'utilise de la pré-levée jusqu'au stade 3 feuilles maximum des graminées.
- Sur dicotylédones, le produit s'utilise de la pré-levée jusqu'au stade 4 feuilles maximum des dicotylédones.

Précautions d'emploi

Conditions du milieu

Traiter sur un semis régulier, bien recouvert (profondeur de semis 2-3 cm minimum), sur un sol non moueux, finement préparé et exempt de résidus de cultures.

Dans certains cas, on peut observer des décolorations généralement fugaces et sans impact sur le rendement.

- Ne pas traiter sur des sols contenant moins de 2% de matière organique.
- Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants.
- Ne pas traiter en cas de risque de forts abatements d'eau dans la semaine suivant l'application (15 mm en moins de 24 heures).
- En cas de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité peut être observée.

L'utilisation du produit dans des conditions autres que mentionnées précédemment se fera sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Précautions d'emploi

Volume de bouillie minimum : 150L/ha

- Agiter le produit dans son emballage avant l'application
- Verser MILENA® dans la cuve du pulvérisateur à demi remplie d'eau, le système d'agitation étant en marche puis compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application.
- Remplir le pulvérisateur sur une aire étanche sur laquelle les écoulements accidentels peuvent être récupérés.
- Appliquer immédiatement la bouillie après sa préparation.
- Ne pas laisser le produit en suspension dans la cuve pendant plus d'une heure.

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur selon l'arrêté du 7 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015

Cultures intermédiaires («CIPAN»)

Après la moisson d'un blé tendre d'hiver traité ou orge d'hiver avec le produit en pré-levée ou en post-levée précoce avant repos végétatif, les cultures pouvant être implantées en tant que CIPAN après un travail simplifié du sol (profondeur minimale : 10 cm) et en respectant un délai minimum entre application du produit et semis de la CIPAN de 8 mois sont : avoine, sarrasin, nyger, cameline, radis fourrager, moutarde, phacélie, trèfle d'Alexandrie et vesce.

Des symptômes de réduction de volume végétal et/ou de décoloration sont susceptibles de se produire mais toujours d'une intensité limitée. L'implantation de toute autre CIPAN se fera sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

Spectre d'efficacité

À la dose homologuée de 1,35l/ha, soit 810g/ha d'aclofifène

Dicotylédones	Pré-levée	Post-levée
Capselle bourses à pasteur	Vert	Vert
Lamier pourpre	Vert	Vert
Coquelicot	Vert	Vert
Stellaire intermédiaire	Vert	Vert
Matricaire inodore	Vert	Vert
Gaillet gratteron	Vert	Vert
Véronique de perse	Vert	Vert
Géranium à tiges greles	Vert	Vert
Pensee des champs	Vert	Vert
Véronique à feuilles de lierre	Vert	Vert
Géranium Disseque	Vert	Vert

Graminées	Pré-levée	Post-levée
Agrostis jouet du vent	Vert	Vert
Paturin Annuel	Vert	Vert
Ray-grass d'Italie	Vert	Vert
Vulpin des champs	Vert	Vert

- >95% Très sensible
- 85-95% Sensible
- 70-85% Modérément sensible
- 50-70% Modérément tolérant
- < 50% Tolérant

